




COMEDDEC (COMmunication Electronique des Données d'Etat Civil) est une plateforme d'échanges dématérialisés entre les communes et les administrations destinataires des données de l'état civil*

OBJECTIFS

 **Simplifier les démarches pour les usagers**
L'utilisateur n'a plus à demander son acte d'état civil lors de sa démarche administrative. La demande est faite électroniquement par l'administration.

 **Renforcer la sécurité des titres d'identité**
Le dispositif permet de lutter contre la fraude documentaire. L'accès est sécurisé via une carte d'authentification individuelle. Les réponses sont signées électroniquement.

 **Constituer une plateforme d'échanges de données d'état civil entre les mairies**
COMEDDEC permet l'échange de données dématérialisées entre les mairies depositaires des registres et les destinataires, administrations et notaires.



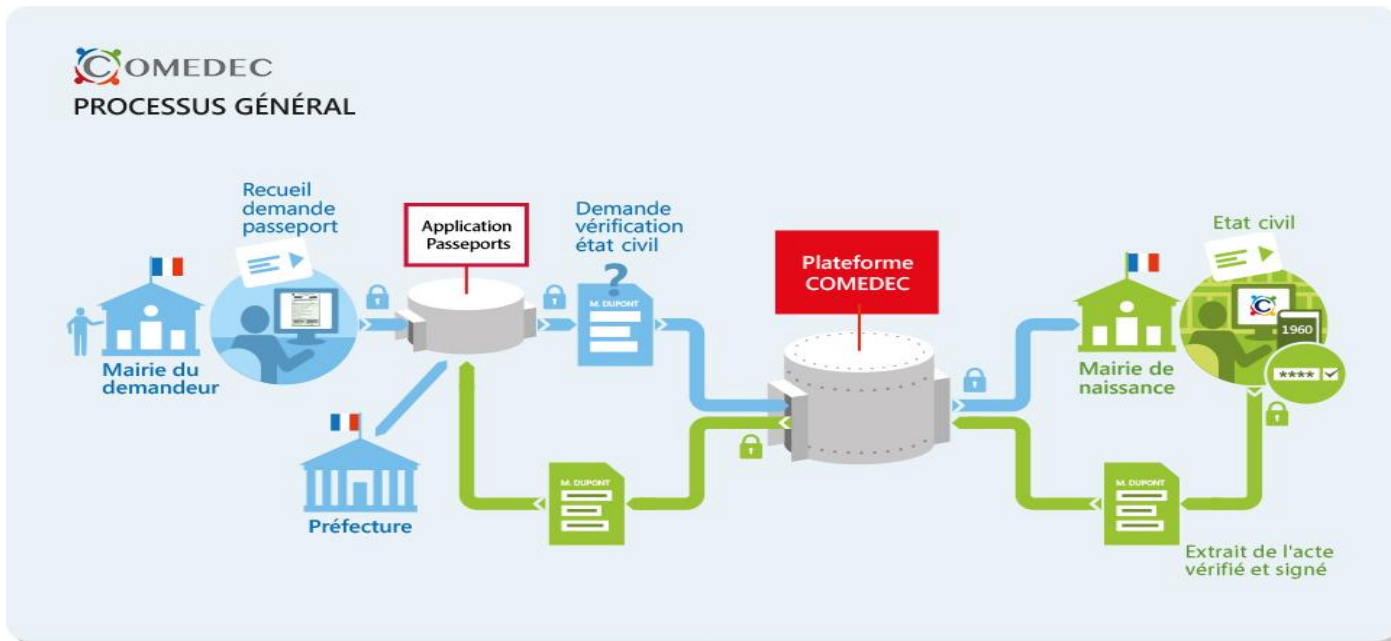
BENEFICES

- **Enrichissement de la base de données d'état civil** : la saisie des données permettra à terme de pouvoir répondre plus vite aux demandes.
- **Limitation de l'affluence au guichet** : les usagers concernés par COMEDDEC ne viennent plus demander d'acte de naissance au guichet.
- **Réduction des coûts d'affranchissement** : la mise sous pli et les frais d'affranchissement sont supprimés pour toutes les demandes COMEDDEC.

MOYENS

- L'Etat fournit gratuitement des cartes de signature électroniques et les lecteurs afférents.
- Le dispositif ne requière pas un tiers de télétransmission payant.
- La commune doit être dotée d'un logiciel intégrant les fonctionnalités de COMEDDEC ou utiliser un logiciel en ligne mis à disposition.

COMEDDEC appliqué à la demande de passeport



GRANDS PRINCIPES

- Les communes sont **libres d'adhérer au dispositif**. La commune qui adhère signe une convention avec l'ANTS et le ministère de la justice.
- Le périmètre de démarrage concerne les **actes de naissance** pour les demandes de passeport et les notaires.
- La plateforme pourra servir à terme à la CNI et aux organismes de protection sociale.
- L'accès à COMEDDEC est sécurisé par une **carte d'authentification individuelle** qui permet de signer électroniquement les vérifications de données d'état-civil.
- La commune est autonome dans la gestion et l'attribution des cartes de signature.
- Les échanges sur la plateforme se font sur la base de données structurées.

Plus d'information

- <http://comedec.justice.gouv.fr>
- <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC>

COMEDDEC appliqué à la demande d'un office notarial

